

POSTULAT

Auteur Manfred Schmid, CVPO, et Frank Wenger, CSPO
Objet Eliminer les obstacles administratifs pour les PME, concernant la soumission des travaux d'entreprise de maçonnerie
Date 10.11.2015
Numéro 5.0192

A ce jour, pour soumettre une offre à l'Etat du Valais, les entreprises de maçonnerie doivent remplir à la main le formulaire prévu à cet effet.

Il n'est pour l'heure ni possible ni permis de soumettre un document imprimé.

De nos jours, l'ensemble du secteur du bâtiment dispose bien évidemment de solutions informatiques, simplifiant l'ensemble des calculs. Les interfaces conformes à la norme SIA 451 fonctionnent de manière irréprochable et l'échange entre les planificateurs et les entreprises de bâtiment fonctionnent parfaitement.

Conclusion

C'est pourquoi, nous enjoignons au Conseil d'Etat :

- dans une première étape, de créer des règles permettant de soumettre des offres valables sous forme de document imprimé ;
- dans une seconde étape, de prendre les mesures nécessaires afin qu'à l'avenir il soit possible de soumettre des offres sous forme électronique, c'est-à-dire sans papier.